

Monsieur le Président,

Rivière-du-Loup**6211-09-011**

Je suis Conseiller en Écologie et en Environnement. Je suis une personne très soucieuse, en ce qui concerne la récupération et le recyclage et davantage, lorsque l'on parle de la venue de l'échéance de la durée de vie d'une infrastructure quelconque.

Ce qui m'amène à vous produire ce mémoire. C'est les différentes audiences du BAPE qui se tiennent dans le Bas Saint-Laurent, depuis 2 mois. Concernant l'établissement des différents parc éoliens à venir dans la région. Je me suis toujours inquiété des innovations annoncé par « L'HOMME ». Parce que, plus souvent qu'autrement, celui-ci ne s'est jamais arrêté à planifier l'étape du post démantèlement de son infrastructure. Le fait de voir à la récupération et au recyclage des composantes de ça construction, ne semble pas être une chose innée, chez « L'HOMME »!

Je veux parler ici, des infrastructures d'ordre physique et résiduellement encombrant, une fois son démantèlement entrepris, après sa période de vie utile écoulé.

Je désire vous rappeler, Monsieur le Président, voilà approximativement un ans, le Ministère relié à l'environnement a fait une tournée provincial, pour savoir ce que l'on entendait par développement durable. Il me semble, que nous avons été claire! Puis, j'ai entendu parler du développement durable; comme étant le développement technologique mais, accompagné d'un programme de démantèlement relié à la récupération et au recyclage des infrastructures une fois celle-ci désuètes. Cela, pour chacun des matériaux utilisés dans le développement de toute nouvelle technologie quelconque.

L'énergie éolienne, Monsieur le Président, n'est ce pas ce que l'on pourrait qualifier de nouvelle technologie au Québec? À part bien sûre la bourde de l'éolienne de Cap-chat (ÉOLE)

Portons maintenant une attention particulière au futur démantèlement, des éoliennes, une fois le 15 à 20 ans de vie durable écoulée. Puisque vous devez savoir, Monsieur le Président, que due aux rigueurs de l'hiver québécois, la durée de vie utile des palles d'éoliennes est passé de 25 à 30 ans à de 15 à 20 ans.

J'espère que l'intention de nos décideurs publics n'est pas de laisser ces forêts d'éoliennes debout? Va pour les tours, elles sont fait d'acier et ravirons les ferrailleurs de la Gaspésie.

Mon inquiétude se situe plutôt au niveau des constituants des nacelles et des palles de ces éoliennes, la fibre de verre! Désolé, monsieur le Président, mais, je ne connais aucun programme en cours de développement, pour le recyclage de la fibre de verre. Ces nacelles et ces palles de fibre de verre, vont aller gonfler le volume de matière non-recyclable dans les différents sites d'enfouissement de la région. Volume, que chacun des citoyens des municipalités, s'acharne à essayer de maintenir le plus faible possible; en triant leurs différents rebus; et en les expédiant vers un centre de trie quelconque. Dans l'ultime but d'éviter de voir l'espace, de leur coûteux, site d'enfouissement se combler à vue d'œil.

Par compte, Monsieur le président, j'ai une proposition à vous faire. Parmi toutes les demandes de modifications reliées aux futures générations d'éoliennes. Cela en passant par les distances entre les éoliennes et les habitations. Je vous demande de regarder l'idée de remplacer la fibre de verre, actuellement utilisé, par la fibre de carbone comme matière première; pour la conception des futures palles et nacelles. Cela, en relation avec la gestion post-démantèlement, qui sera plus facile avec des palles et des nacelles de fibre de carbone.

POURQUOI LA FIBRE DE CARBONE?

Les palles et les nacelles d'éolienne, actuelle, une fois leur durée de vie écoulée s'accumuleront je ne sais où, si se n'est pas dans un site d'enfouissement. À la quantité que l'on bâtit, actuellement en fibre de verre, on va congestionner et emplir à sa pleine capacité les différents dépotoirs en très peu de temps!

A la différence, que la palle et la nacelle en fibre de carbone pourra être réduite en menu morceau et soumis à un procédé de bio-transformation, si vous préféré une fermentation aérobie (un bio-compostage). Pour se qui est de la colle utilisée pour amalgamé ces fibres de carbone, l'uréthane. Il existe ce qu'on appel la mychorisation par basidiomycètes (champignons) qui est doté de la faculté d'absorber les constituants nocifs de l'uréthane, pendant la période du bio-traitement de ces futures palles et nacelles d'éolienne en fibre de Carbone. Tout cela, en prenant en considération l'existence de la colle uréthane.

COUT DE CETTE FIBRE DE CARBONE?

Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président, ces équipements en fibres de Carbone seront plus onéreux à produire dans un premier temps.

Monsieur le Président, la loi de l'économie, ne se lit-elle pas de la manière suivante :

« Plus le volume d'achat est important et moins le produit est dispendieux »

C'est aussi la maxime des marchés à grande surface.

Alors si la fibre de Carbone est actuellement onéreuse, c'est qu'elle est très peu utilisée, si ce n'est que par les forces armées!

- Diversifions-s'en son usage.
- Créons-s'en un marché.
- Augmentons-s'en sa production.
- Ventons s'en sa légèreté par rapport à la fibre de verre.

Ventons s'en son aérodynamisme, puisqu'il en est sûrement le cas.

Puisque les derniers avions furtifs des forces armées en sont fait, de fibre de Carbone. J'en ajoute, en rapport avec les rigueurs de nos hivers québécois. Ces avions de fibre de Carbone, à l'altitude qu'ils voyagent, ils doivent sûrement rencontrer des conditions climatiques très rigoureuses, et cela au-delà de celle de nos hivers québécois. Peut être, que des pales d'éolienne, en fibre de Carbone, seraient-elles capable de respecter la durée de vie qui leurs avaient été alloué!!

Vous remarquerez, Monsieur le Président, le coût de la, fibre de Carbone, deviendra beaucoup plus accessible et beaucoup plus facile à recycler pour nous ici, résidents du Bas-Saint Laurent, que la fibre de verre.

Pour les habitants de ma région, Monsieur le Président, Voilà les avantages découlant de ces modifications que vous pourriez fortement recommander en ce qui concerne les matériaux constituant les pales et les nacelles des futures générations d'éoliennes. La plus grande de ces avantages, Monsieur le président, sera de nous éviter d'avoir à se payer des nouveaux dépotoirs dans 10 à 15 ans; durée de vie actuelle des pales et des nacelles de fibre de verre des éoliennes actuelles.

Joël Marquis, Conseiller en Écologie et en Environnement